

## **Conseil municipal du lundi 7 septembre 2009**

Le sept septembre deux mil neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Isabelle VEYRY absente excusée procuration à M Bertrand ASTRIC, Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à M Bernard BONNOT, M Laurent BAUDIQUÉY absent excusé procuration à M Bruno BERNARD, Mme Sylvie PARDONNET absente excusée procuration à Mme Isabelle BASTIEN

M Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 6 juillet 2009 n'appelle aucune observation.

### **Démission de Céline Devanne**

Le maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Céline DEVANNE à l'ensemble des conseillers. Sa démission apporte des réactions de la part de Mme Wilma SINA-AUCANT qui précise que Mme Céline DEVANNE apportait beaucoup au débat par ses réflexions et son approche des dossiers débattus en conseil municipal et était très intéressée par l'action auprès des jeunes. M Bruno BERNARD précise qu'il est nécessaire de réfléchir collectivement au problème soulevé par les jeunes et à ce que représente le social. Il préconise également d'améliorer la communication au sein du conseil municipal.

### **Nomination d'un nouveau référent canicule et d'un référent grippe A/ H1N1**

Le Maire expose que suite à la démission de Mme Céline DEVANNE, il convient de désigner un nouveau référent canicule.

Mme Isabelle CHATAIGNER et Mme Cécile AUCANT, en tant que suppléante, se sont portées candidates.

Mme Isabelle CHATAIGNER est également proposée en tant que référent grippe A/H1N1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

### **Pandémie grippale.**

Mme Isabelle CHATAIGNER fait un point sur la réunion organisée le 26 août dernier pour décider de la procédure à mettre en place en cas de pandémie grippale sur Boussières. Au niveau des bâtiments communaux, des distributeurs de savons liquides ont été installés ainsi que des distributeurs de serviettes en papier jetables pour se conformer aux normes d'hygiène officielle et aux recommandations du ministère de la santé. Des masques ont été commandés en attendant un stock gratuit qui sera livré par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Les personnels ATSEM seront placés sous l'autorité des directeurs d'écoles en ce qui concerne les procédures à respecter en cas de pandémie grippale

Outre les consignes officielles d'hygiène et de sécurité relayées par les médias, de nouvelles informations ont été transmises notamment en ce qui concerne la vaccination : celle-ci concernerait en priorité les personnes fragiles avec des problèmes de santé, les femmes enceintes, les jeunes enfants de 6 mois à 2 ans, les personnels soignants. La vaccination n'aurait aucun caractère obligatoire.

Les directeurs d'écoles ont reçu également des consignes du rectorat en cas d'enfant grippé. Si les enfants présentent des symptômes grippaux, les directeurs d'écoles doivent les isoler dans une salle à part et les équiper d'un masque de protection.

Une information sera diffusée dans le Grand Loup pour rappeler les précautions et les règles d'hygiène à respecter.

### **Tarifs de la location de la Maison de Loups : complément à la délibération du 3/09/07**

Le Maire rappelle la délibération du 3/09/2007 ayant pour objet les tarifs de location de la Maison des Loups. Il convient de compléter ladite délibération en précisant que la première location de la salle est gratuite pour les associations. A partir de la 2ème location, le tarif pour les associations est le suivant :

- week-end : 145 €
- soirée semaine : 50 €
- apéritif : 50 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

### **Devis d'assistance à l'exploitation de bois feuillus façonnés, cubage et classement**

Le Président de la commission bois et forêt donne lecture d'un devis de l'ONF concernant l'assistance à l'exploitation de bois feuillus façonnés, cubage et classement.

Le volume de cubage seul est estimé à 98 m3 pour un montant de 247 € ht.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le maire à signer le devis correspondant.

### **Remboursement de frais d'assurance suite à vol**

Le Maire expose que la commune a reçu un chèque de 1 140,72 € de la société d'Assurance Générales de France en vue du remboursement du vol qui a eu lieu en 2006 dans l'ancien atelier communal.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** ledit remboursement et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

### **Subvention exceptionnelle à l'US Torpes Boussières Tennis de table**

Le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention du Président de l'US Torpes Boussières tennis de table afin d'aider à l'organisation du tournoi régional de tennis de table.

Le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 €.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par :

- **12 voix pour**
- **2 abstentions**

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du BP 2009.

### **Servitude de passage au profit de M. Bernard VALLADONT : complément à la délibération du 8/10/2007**

Le Maire rappelle la délibération du 8/10/2007 par laquelle le conseil municipal avait décidé d'accorder à M. Bernard VALLADONT une servitude de passage afin que ce dernier puisse accéder à son garage. Cette emprise est matérialisée au sol par un béton désactivé d'une largeur de 3 mètres. La délibération du 8/10/2007 faisait uniquement mention d'une partie de la parcelle AD n°440.

M. Bernard VALLADONT fait remarquer, par un courrier en date du 5/08/09, que l'emprise doit également prendre en compte une partie de la parcelle AD n°464 et demande au maire de bien vouloir régulariser cette situation.

Le Maire propose de compléter la délibération du 8/10/2007 comme tel : la commune reconnaît à M. Bernard VALLADONT un droit de passage. Cette servitude s'applique sur une bande de 3 mètres de large prenant emprise sur une partie de la parcelle cadastrée AD n°440 et sur partie de la parcelle cadastrée AD n° 464. Cette emprise est matérialisée en couleur rose sur le plan cadastral annexé à la présente délibération.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à signer auprès de Maître VERCELLOTTI, notaire à Quingey, les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier. Il est entendu que les frais et taxes liés à cette affaire sont à la charge du demandeur, M. Bernard VALLADONT.

## **Convention avec la commune de Fourg concernant les frais de scolarité pour l'année scolaire 2009/2010**

Le Maire donne lecture d'une convention qu'il y a lieu de passer avec la commune de Fourg concernant des frais de scolarité pour l'année 2009/2010 suite à l'inscription d'un enfant domicilié à Fourg et scolarisé à Boussières.

Lecture entendue le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer la convention.

### **Star Ac : Bilan de la manifestation**

La manifestation de la Star Ac' des 29 et 30 août derniers a rencontré un vif succès et notamment la course de chariotes. Les Boussiérois ont été enchanté par cette manifestation. Nous tenons à saluer et à remercier chaleureusement l'ensemble des organisateurs du comité des fêtes de l'An 2000, les conseillers municipaux et tous les bénévoles qui ont œuvré pour permettre la réussite de cette manifestation. Il est nécessaire de rappeler également que le déroulement de cette manifestation a nécessité un gros travail en amont pour l'organisation et la sécurité (arrêté municipal pour barrer la circulation sur une partie du village, mise en place de barrières de sécurité, mobilisation des élus et des bénévoles pour assurer la sécurité des participants). Les chiffres de la participation parlent d'eux-mêmes : 470 personnes ont assisté au souper dansant du samedi soir, 420 personnes au repas du dimanche-midi et 200 personnes au repas improvisé du dimanche soir. Cette manifestation a généré une recette de 20 000 €.

Suite à la dernière réunion du comité des fêtes de l'an 2000, nous pouvons d'ores et déjà vous préciser qu'une nouvelle course de chariotes est programmée pour 2010 sur un week-end (samedi soir et dimanche).

## **Questions diverses**

### **La commission budget**

Le maire demande aux élus responsables des commissions de faire un bilan sur les investissements et sur toutes les actions entreprises depuis le début du mandat.

Il convient de commencer également à réfléchir sur les projets à budgétiser pour l'année 2010 et de demander des devis comparatifs aux entreprises.

### **Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée. Un nouvel ordinateur a été installé à l'école maternelle pour la directrice d'école et un autre sera prochainement mis en place à l'école primaire pour le directeur d'école. Divers travaux ont été entrepris cet été pour accueillir les élèves dans des locaux impeccables (achat de livres, investissement dans le mobilier).

### **La cantine**

Les effectifs de la cantine sont en constante augmentation, ce qui laisse présager une forte croissance du budget cantine. Certains jours, 40 à 50 enfants sont présents pour le repas scolaire. Trois personnes des Francas assurent le service de la cantine scolaire. Stéphanie GRIMM a été recrutée en tant qu'ATSEM pour faire l'accueil à l'école élémentaire et va venir renforcer l'équipe des Francas pour la cantine scolaire.

### **Bus du midi**

Le bus du midi a été supprimé pour l'instant. La décision du conseil municipal reste ferme ; il faut au moins la présence effective de 6 enfants pour que ce service puisse être mis à disposition.

### **Bureau de poste**

Une réunion a eu lieu avec Madame CAVAILLES de la Poste. Le problème du maintien du bureau de poste à Boussières se pose de plus en plus. Les heures d'ouverture du matin ont été supprimées.

Le maire expose qu'il existe une charte signée entre l'AMF (Association des Maires de France) et l'Etat pour le maintien des services publics en milieu rural. Le maire va prendre connaissance de cette charte et faire un courrier pour interpeller le Préfet sur la nécessité de maintenir ce service public postal sur la commune. Le sénateur, Monsieur Claude JEANNEROT a été contacté et se montre très favorable pour soutenir fortement le maintien du bureau de poste de Boussières.

### **Conseil municipal des jeunes**

La première réunion du conseil municipal des jeunes se déroulera **mardi 22 septembre à 18h30 en mairie.**

### **Nouvelles procédures de modification simplifiée des PLU ou des POS.**

Parmi les mesures de simplification des procédures d'urbanisme, destinées à accélérer dans le cadre du Plan de relance de l'économie française les constructions et notamment le logement, la loi du 17 février 2009 institue une procédure provisoire ayant pour objet d'autoriser l'implantation des constructions en limite séparative ainsi que la mise en place d'une procédure pérenne de modification simplifiée des PLU ou des POS. Les articles 1 et 2 de la loi du 17 février 2009 introduisent deux procédures de modification simplifiée des PLU et des POS. :

- La procédure temporaire de modification simplifiée du PLU ou du POS « ayant pour objet d'autoriser l'implantation des constructions en limite séparative ( article 1<sup>er</sup> de la loi)
- La procédure « pérenne » de modification simplifiée du PLU pour rectifier « une erreur matérielle » ou pour modifier des éléments mineurs « ( article 2 de la loi ).

Dans ces deux procédures, la modification simplifiée est adoptée par le conseil municipal au moyen d'une délibération motivée après qu'une information sur le projet de modification et l'exposé de ses motifs ait été portée à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler ses observations pendant un délai d'un mois préalablement à la convocation du conseil municipal.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une commission chargée de travailler sur la partie réglementaire du Plan Local d'Urbanisme. De plus le PLU est un document un peu obsolète qui nécessite quelques remaniements. Cette commission urbanisme présidé par le maire sera composée de M. Roland DEMESMAY, Mme Cécile AUCANT, M. Rémy MICHON et Mme Isabelle BASTIEN.

### **Eclairage public**

Des variateurs d'intensité vont être installés sur le poste d'éclairage public de Boussières centre pour que l'éclairage baisse en intensité la nuit. Il s'agit d'une expérimentation sur six mois.

### **Structure d'accueil de jour**

La commune a un projet de construction d'une structure permettant l'accueil de jour ainsi qu'une cantine scolaire.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la DDASS pour ce projet, il est nécessaire de constituer un dossier avant le 31 décembre 2009, or actuellement le logement qui avait été étudié pour ce type de projet ( route de Besançon) ne convient pas et aucun appartement de plein pied n'est disponible sur le village pour pouvoir être utilisé pour une structure d'accueil de jour.

Le maire étudie la possibilité de pouvoir bénéficier d'une structure mobile de type Algeco, structure temporaire qui permettrait d'assurer l'accueil de jour et qui serait installé soit derrière la maternelle soit vers la Maison des Loups. Un rendez-vous a été pris le 21 septembre 2009 avec un commercial d'Algeco. Le local Algeco doit être adapté à des personnes handicapées.

### **Rénovation de la mairie**

Une réunion a eu lieu entre M. Roland DEMESMAY, Mme Sylvie PARDONNET et Mme Isabelle BASTIEN concernant la rénovation de la mairie. Les fenêtres du rez de chaussée seront changées ainsi que celles de l'étage et les deux fenêtres du grenier. Plusieurs devis ont été demandés. Les fenêtres du rez de chaussée seront changées et équipées de volets roulants en aluminium pour permettre une meilleure isolation thermique du bâtiment. Pour être conforme aux normes exigées actuellement, un accès handicapé devra être réalisé également pour l'accès à la salle du conseil municipal et il faudra relever le plancher du bas et installer un WC pour handicapé. De plus, il sera nécessaire de prévoir une isolation phonique dans la grande salle du premier étage.

### **Station d'épuration**

Une rencontre a été organisée avec l'Agence Foncière en charge des acquisitions de terrains et de la négociation des études.

Pour les terrains, deux options sont retenues :

1. La parcelle ZD 57 et un passage de 23 ares environ sur la parcelle ZD 46 (option initiale)
2. La parcelle ZD 183 pour la même surface que la ZD 57 (1,4 ha ) et passage de 28 ares environ sur la ZD 183.

L'avantage de l'option 2 est que celle-ci ne demande pas de servitude à l'association foncière et qu'elle réduit la longueur de canalisation de 100 mètres environ.

Le délai d'achat étant primordial, l'option retenue sera la plus rapide à réaliser.

Le devis de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour assistance à maîtrise d'ouvrage a été accepté par le groupe de travail. Le chiffrage fait apparaître un total de 18 000 €. Pour une assistance complète en fonction de nos possibilités, nous ne sollicitons pas toute l'assistance proposée et nous réglerons les factures sur justificatif des temps passés.

### **Dégradations des pavés**

La dégradation des passages pavés sur la rue du centre génère du bruit au passage des véhicules. Il convient donc de réfléchir à une solution de rénovation de ces passages

**La séance a été levée à 23 h 00.**